

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 12 FÉVRIER 2017

OUI à FORTA

Chaque année, les embouteillages sur les routes nationales augmentent, dépassant largement les 20'000 heures par an. Le système de financement et de planification des projets routiers nationaux fonctionne actuellement sur la base d'un budget annuel pour les tâches courantes (entretien, exploitation), ainsi que sur la base d'un fonds de durée limitée (jusqu'à 2028) pour les programmes d'investissements (aménagement) et les contributions versées aux agglomérations.

Contenu et objectifs

L'objet soumis à la votation vise à répondre aux nombreux défis dans le domaine de la mobilité routière et urbaine à l'avenir, notamment la lutte contre les surcharges et l'amélioration des transports dans les agglomérations ou encore la rationalisation des tâches et la simplification des flux financiers. Ces objectifs se concrétisent d'une part par la création d'un fonds de durée illimitée (FORTA) regroupant l'ensemble des tâches liées aux routes nationales et aux agglomérations. L'affectation des recettes du fonds est ancrée dans la Constitution.

D'autre part, l'objet contient un programme de développement stratégique (PRODES) comprenant les projets d'élimination des goulets d'étranglement, l'entretien et l'aménagement des routes nationales ainsi que les compléments de réseaux (contournement de Morges notamment). Le nouveau fonds permettra également d'intégrer le nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales (ajout de 400km de routes cantonales revêtant une importance nationale, comme par exemple l'accès au Grand St-Bernard) et de poursuivre le cofinancement des infrastructures de transports nécessaires dans les agglomérations.

Au niveau financier, le projet FORTA aura pour conséquence d'augmenter la surtaxe sur les carburants de 4 centimes par litre (soit une hausse d'environ 300 millions par an), dont le produit est entièrement affecté au fonds. Il prévoit également une adaptation des taxes affectées en fonction du renchérissement, de manière à garantir le financement à long terme des infrastructures routières nationales. La création du nouveau fonds sera également accompagnée par une participation accrue de la Confédération en faveur des tâches du fonds : L'impôt automobile sera affecté au fonds (environ 450 millions supplémentaires), ainsi qu'un pourcentage supplémentaire de l'impôt sur les carburants dont la part affectée aux tâches routières passera de 50% à 60%.

La situation en matière de surcharge de trafic devient de plus en plus difficile partout sur l'arc lémanique. Cette situation s'explique par le dynamisme économique et démographique de notre région, ainsi que par le retard important pris en matière de planification. Il est urgent de planifier les projets les plus importants sans retard supplémentaire et d'investir dans les aménagements nécessaires à l'élimination des goulets d'étranglement. Par ailleurs, la densification imposée par la LAT nécessitera des investissements importants dans les agglomérations.

Le programme de développement profitera au Canton de Vaud, il permettra de planifier le contournement de Morges ainsi que d'autres projets autoroutiers et de contribuer au développement du métro lausannois. Il faut donc dire OUI le 12 février prochain!